



## LE CLUB d'Argentonnay

Association loi 1901 - N° RNA W791000198  
2, Rue Francis Garnier – Argenton-les-Vallées  
79150 ARGENTONNAY

**Halte-garderie Le Club des Pitchounes**

Téléphone : 05.49.72.44.50

Mail : [leclubdespitchounes@orange.fr](mailto:leclubdespitchounes@orange.fr)



## Règlement de fonctionnement - Annexe 1

### Modalités de tarification

#### Enfant accueilli de façon régulière :

Le Club des Pitchounes est conventionné par la CAF et applique donc des tarifs encadrés (PSU, Prestation de Service Unique), recevant en contrepartie des aides financières.

L'association se réserve le droit de consulter les informations concernant les ressources financières de la famille auprès de la CAF ou de la MSA.

Pour calculer le tarif horaire de votre place au Club des Pitchounes, vous devez multiplier vos revenus mensuels nets par votre taux d'effort. **Pour l'année 2024**, La CAF fixe un **revenu plancher à 765,77 €** (si vous touchez moins que cette somme, vous devez utiliser ce montant pour votre calcul) et un **plafond à 6 000 €** (vous devez utiliser ce montant pour vos calculs même si votre revenu mensuel net dépasse ce montant).

Taux d'effort : Il dépend du nombre d'enfants à charge :

**1 enfant : 0,0619%**

**2 enfants : 0,0516%**

**3 enfants : 0,0413%**

**De 4 à 7 enfants : 0,0310%**

**8 enfants et plus : 0,0206%**

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap, bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), permet d'appliquer le taux d'effort immédiatement inférieur, même si ce n'est pas cet enfant qui est accueilli à la halte-garderie. La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer.

L'accueil d'un enfant pris en charge dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance bénéficie d'une tarification au revenu plancher et au taux d'effort pour 1 enfant.

Pour rappel, la facturation se fait à la demi-heure de présence (toute demi-heure entamée est comptabilisée).

L'Agglo2B a signé un contrat enfance avec la CAF. En dehors des communes de l'Agglo2B, une majoration de 10% est appliquée au tarif horaire, la structure ne recevant aucune aide financière d'autre commune.

#### Accueil occasionnel et d'urgence :

L'accueil d'urgence, dans l'attente de la connaissance des ressources de la famille, est facturé au revenu plancher et au taux d'effort pour 1 enfant.

#### Exemple de facturation :

Pour une famille ayant un revenu annuel de 23 000€, avec 2 enfants à charge :

$(23\ 000 / 12) \times 0,0516\% = 0,99$

Le tarif appliqué sera donc de **0,99 € / heure**.